



MAURICE L.-DUPLESSIS

Protocole d'intervention en cas d'intimidation

1. Réception de l'information.

2. Analyser les faits (départager entre le conflit vs. l'intimidation).

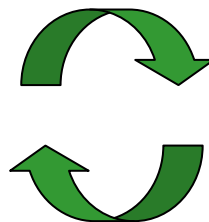
3. Rencontrer les personnes impliquées.

4. Informer les parents des 2 parties et des témoins au besoin.

5. Application du code de vie de l'école.

6. Suivi:

- * Avec les personnes concernées (intimideur/intimidé).
- * Communiquer verbalement avec les parents.
- * Rencontrer l'élève et ses parents.



7. Mesures exceptionnelles:

- * **Suspension externe:** retour avec l'élève, les parents et la direction.
- * Plan d'intervention
- * Rentrer lors de journées pédagogiques.
- * Police communautaire
- * Changement de classe
- * Fréquentation à mi-temps
- * Travaux communautaires
- * Changement d'école

*** Les moyens inscrits aux points 6 et 7 peuvent être utilisés sans respecter l'ordre*.**